



# L'ÉCOLE RELÈVE LA TÊTE



Quelle  
rentrée en  
2021 ?

# Ce que l'on constate nationalement :



## 22ème

### 22ème sur 23 !

C'est la place de la France parmi les 23 pays européens membres de l'OCDE, pour ses effectifs de classe en collège. La France affiche **4,3 élèves de plus** par classe en collège par rapport à la moyenne des 23 pays européens...(25,3 versus 21)

Ocde, regards sur l'éducation, 2020, p385

### 250 élèves pour créer une classe !

Entre 2008 et 2020, il y a eu 263 411 élèves de plus dans l'enseignement secondaire public pour seulement 1053 classes en plus, soit une moyenne de 250 élèves par classe... Quand on sait que sur les 3 rentrées Blanquer, en moyenne en Lycée, une classe a été supprimée pour 15 élèves de moins, Cherchez l'erreur...!

MEN-DGESCO, Bilan de la rentrée scolaire, 2nd degré public

## 250

## -2700

### - 2 700 enseignants titulaires pour 53 466 élèves en plus

Sur les 2 rentrées scolaires depuis le début de la crise sanitaire (Rentrée 2020 et 2021), le gouvernement compte supprimer 2 700 postes d'enseignants titulaires dans le second degré malgré l'arrivée de 53 466 élèves en plus, soit un.e enseignant.e en moins pour 20 élèves de plus.

CTM EN du 19 décembre 2020

### - 26,5 milliards € pour l'EN

Entre 1997 et 2020, la part de l'investissement dans l'éducation est passée de 7,7% des richesses produites (PIB) à 6,6%. Si cette différence de 1,1% peut sembler minime, elle représente en fait plus de 26,5 milliards €, soit plus du tiers du budget consacré à l'enseignement scolaire en 2020.

Note de la DEPP-MEN, décembre 2020

## -26,5 Milliards

## - 20%

### - 20% en 20 ans

C'est la baisse de pouvoir d'achat des enseignant.es entre 2000 et 2020, liée en grande partie au gel du point d'indice depuis 2010, tandis que l'inflation cumulée atteint plus de 30% sur cette période.

Insee, taux d'inflation - données annuelles

# Et les conséquences / difficultés locales :



Dans l'établissement : **Collège des Ormeaux, Rennes**

## Sur les effectifs de classes, les personnels, les postes, les missions, les conditions de travail... :

- ❖ **DES EFFECTIFS DE CLASSES DE PLUS EN PLUS CHARGES** : C'est particulièrement avéré sur le niveau 6<sup>ème</sup>, avec une prévision à 30 élèves par classe...
- ❖ **UNE INCLUSION DÉTÉRIORÉE** : comment accueillir et aider convenablement les 4 élèves déficients visuels en 6<sup>ème</sup> (dont 2 sont brailleuses) dans ces conditions ?
- ❖ **UNE ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉLÈVES ISSUS DE CATÉGORIES SOCIALES MOINS FAVORISÉES** : comment mieux aider et accompagner les élèves qui ont besoin de plus d'attention ? Leur nombre est croissant dans notre établissement : le taux d'élève boursiers est passé de 12 à 20% entre 2015 et 2020, et l'Indice de positionnement social des entrants en 6<sup>ème</sup> est passé de 140,4 en 2016 à 131,1 en 2020.
- ❖ **UN MANQUE D'IMP ET D'HEURES D'ENSEIGNEMENT AU REGARD D'EFFECTIFS QUI EXPLOSENT** : Les prévisions annoncent 25 élèves de plus mais avec le même nombre de classes et moins de moyens (perte de 3h postes et d'IMP)

## Les personnels demandent :

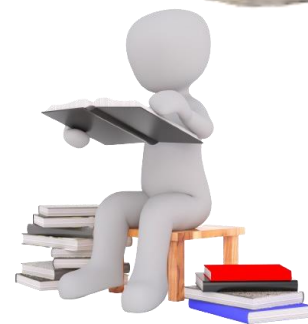
1. **L'abondement des moyens nécessaires (heures postes et locaux)** pour permettre la mise en place d'une 6<sup>ème</sup> classe en 6<sup>ème</sup> ainsi que des dédoublements plus importants sur les autres niveaux. Ceci autant dans le but de pouvoir s'adapter aux aléas sanitaires que de développer le mieux d'école par l'acquisition de savoirs variés et émancipateurs.
2. **La transformation des HSA en heures postes** pour éviter l'imposition d'heures supplémentaires aux personnels qui n'en souhaitent pas.
3. **La création d'un poste en EPS** en lieu et place d'un poste de TZR, étant donné la pérennité des besoins constatée depuis près de 10 ans.
4. **L'abondement d'IMP** pour répondre aux besoins de coordination exprimés.

# Ce que l'on souhaite

## De meilleurs apprentissages qui préparent l'avenir

*"Les classes moins chargées ont des effets positifs et durables sur les compétences cognitives et non cognitives des élèves : les enfants venus des classes réduites ont poursuivi plus longtemps leurs études et obtenu de meilleurs salaires."*

Etude de Peter Frederiksson,  
Quarter journal of economics, 2013



*"Les travaux français récents ont atteint un certain consensus quant à l'existence d'un effet de la taille des classes sur la réussite scolaire. La réduction de la taille des classes bénéficie davantage aux élèves issus de milieux défavorisés, en difficulté scolaire ou scolarisés dans l'éducation prioritaire."*

O.MONSO, Revue  
éducation et Formation,

## Plus de réussite et de justice sociale

## Une meilleure prise en charge des élèves à besoins spécifiques

Entre 2004 et 2018, le nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le second degré public a été multiplié par 4,1 (37 442 à 152 232) mais les effectifs de classe ont continué de croître dans le même temps. Pour une inclusion de qualité, il faut plus de disponibilité et de temps à accorder pour chaque élève, ce qui passe par une réduction du nombre d'élèves par classe.

DEPP, Elèves en situation de handicap,  
document de synthèse, 2020

Le **SNEP** **F.S.U.**

## Revendique

# 24

### Limitation des effectifs par classe

Réduire les effectifs à 20 élèves maximum dans chaque classe d'éducation prioritaire (REP et REP+) ; 24 élèves pour CHAQUE CLASSE de primaire, collège et Lycée Professionnel. Au lycée général et technologique : 25 élèves en 2<sup>de</sup> et 30 en cycle terminal.

# 1500

### 1500 postes au capeps par an

Augmenter les recrutements d'enseignant.es d'EPS titulaires. Avec un plan de titularisation pour les personnels contractuels. Un plan de recrutement doit aussi concerner toutes les matières et équipes pluriprofessionnelles (CPE, infirmiers, médecins scolaire...)

# 10%

### 10% de remplaçant.es

Augmenter le nombre des enseignant.es titulaires remplaçant.es, pour assurer la continuité du service public, y compris pour des durées de moins de 15 jours.

## Fin de la précarité pour les missions pérennes

Créer un statut d'étudiant-surveillant.e pour les AED, ainsi qu'un corps de catégorie B pour les AESH.